

AVIS

Dans un souci constant d'améliorer le service offert aux participants aux audiences, la Régie offrira dès le 30 août un accès «sans-fil» à internet dans la salle d'audience.

Ce système de performance équivalente au réseau traditionnel offrira une plus grande flexibilité aux participants dans le choix de leurs places et un plus grand nombre d'accès.

La configuration suivante sera nécessaire afin d'accéder à ce service:

- une carte réseau sans-fil répondant à la norme 802.11g ou 802.11b
- pour les cartes (de type b ou g) qui ne sont pas auto-configurables, l'utilisation des paramètres suivants est requise :
 - nom du réseau (SSID) = rde-audience ;
 - canal = 6 (2.437 GHz).

Nous vous invitons donc à procéder à l'amélioration requise (carte-réseau et configuration) sur vos ordinateurs portables afin de tirer pleinement parti du nouvel accès « sans-fil ».

Le branchement par fil à Internet sera encore disponible aux intervenants et ce, avec réduction aux 11 accès situés de façon sécuritaire dans les trois premières rangées de la salle d'audience.